

VICTIMES DE TRAITE
À DES FINS D'EXPLOITATION
SEXUELLE

Les démarches de régularisation possibles



DEMANDE D'ASILE

CONDITIONS D'OBTENTION
Prouver que la victime est en danger en cas de retour dans son pays d'origine



ÉTAPES CLEFS

1. Le récit écrit du parcours de la victime qui sera joint à la demande : on le travaille avec la personne, dans le but de démontrer qu'elle est en danger en cas de retour dans son pays d'origine.



2. L'entretien a lieu avec un agent de l'OFPRA ou, en cas de recours suite à une décision négative, à la Cour Nationale du Droit d'Asile, devant une formation collégiale ou devant un magistrat. Il est nécessaire que la personne comprenne bien l'objet de cette rencontre et qu'elle puisse tenir un discours circonstancié et cohérent.

OUVRE LES DROITS À



Logement, Couverture Maladie Universelle
Allocations des Demandeurs d'Asile



DEMANDE DE TITRE DE SÉJOUR

CONDITIONS D'OBTENTION
avoir déposer plainte ou
témoigner contre son réseau

ÉTAPES CLEFS



1. Obtention d'un premier récépissé de 6 mois



2. Obtention de la carte de séjour temporaire d'1 an

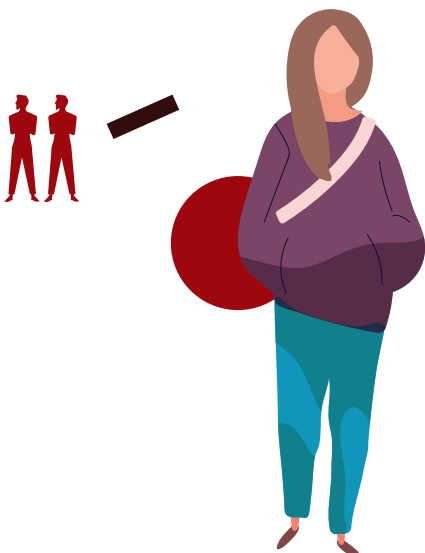


3. En cas de condamnation des exploiters, obtention d'une carte de séjour de 10 ans

OUVRE LES DROITS À



L'exercice d'une activité professionnelle, Une place en centre d'hébergement, Couverture Maladie Universelle, Allocations des Demandeurs d'Asile



PARCOURS DE SORTIE DE PROSTITUTION

CONDITIONS D'OBTENTION

L'entrée dans le parcours de sortie est accordée à la victime par le préfet de département, après analyse de sa situation par une association agréée et avis de la commission départementale.

Une Autorisation Provisoire de Séjour est accordée pour une période de 6 mois renouvelable dans la limite de 24 mois.

OUVRE LES DROITS À



Logement, Couverture Maladie Universelle,
Allocation financière